

AVIS PUBLIC**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION****AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-39
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 10 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté le premier projet de règlement n° 901-39 modifiant le règlement de zonage n° 901.
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 14 novembre 2023 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Toute personne peut également transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 50, rue Sainte-Thérèse, Delson (Québec) J5B 2B2 ou encore dans la boîte aux lettres à l'hôtel de ville située à l'avant de l'hôtel de ville suivant la publication du présent avis jusqu'à la levée de l'assemblée publique de consultation. Les questions et commentaires reçus seront soumis à la considération des membres du conseil à l'occasion de l'assemblée publique de consultation du 14 novembre 2023 à 19 h.

3. Les dispositions de ce projet de règlement visent à apporter des corrections spécifiques et nécessaires afin de :
 - a) Modifier la grille des usages et normes de la zone H-104 afin d'y autoriser le processus de PPCMOI dans le cadre d'une transformation d'un immeuble comprenant au maximum 3 logements;
 - b) Modifier la grille des usages et normes de la zone M-122 afin d'y prescrire les usages et normes pour l'usage complexe récréatif;
 - c) Modifier la grille des usages et normes de la zone M-126 afin d'y autoriser les projets intégrés selon le chapitre 11;
 - d) Modifier l'article 162 afin de remplacer la disposition relative aux dimensions des allées de circulation de la largeur minimale requise doubles sens, avec un angle de 90°;
 - e) Modifier l'article 173 afin de remplacer le paragraphe 4 relatif à l'aménagement de terrain pour un usage résidentiel;
 - f) Modifier l'article 215 afin de remplacer le dernier alinéa relatif à l'architecture des garages privés isolés et attenants et aux garages privés intégrés;
 - g) Modifier l'article 559 afin de remplacer les dispositions relatives à l'implantation de certains équipements accessoires pour un usage industriel;
 - h) Modifier l'article 1096 afin de remplacer plusieurs dispositions relatives aux dimensions minimales requises des arbres à la plantation et des arbres à conserver;

Une description détaillée des zones visées peut être obtenue au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville.

4. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement n° 901-39 est disponible sur le site Internet officiel de la Ville de Delson au www.delson.ca dans la section « Avis publics » ainsi que dans la section « Règlements d'urbanisme » sous l'onglet « Services municipaux ». Il peut également être consulté au Service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de ville situé au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson durant les jours et heures habituels de bureau.

Donné à Delson, ce 30 octobre 2023.